

Subventions aux syndicats - 2^{ème} répartition 2007

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Pour leurs activités, les syndicats salariés reçoivent de la Ville des subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal du 10 mai 2007 a effectué une première répartition calculée sur la moitié de l'année 2006. Elle concernait un montant total de 32 985 €.

La dotation annuelle étant fixée à 66 965 €, le solde représente 33 980 €

Cette somme est répartie selon des critères élaborés en accord avec les intéressés.

Le tableau de répartition est le suivant :

Syndicats	Subventions 2006	Subventions 2007	Acompte 2007	Solde 2007
CFDT	17 030 €	17 285 €	8 515 €	8 770 €
CFTC	3 665 €	3 720 €	1 832 €	1 888 €
CGT	11 385 €	11 556 €	5 692 €	5 864 €
Union Solidaire	3 192 €	3 240 €	1 596 €	1 644 €
FO	10 388 €	10 544 €	5 194 €	5 350 €
UNSA	6 415 €	6 511 €	3 207 €	3 304 €
FSU	3 927 €	3 986 €	1 963 €	2 023 €
CGC	2 908 €	2 952 €	1 454 €	1 498 €
CNCRF	662 €	672 €	331 €	341 €
CFDT rue de Chalezeule	6 403 €	6 499 €	3 201 €	3 298 €
TOTAL	65 975 €	66 965 €	32 985 €	33 980 €

En cas d'accord, la dépense totale pour ce deuxième versement, soit 33 980 €, sera prélevée au chapitre 65.90/6574.2804 CS 30200.

Après avis favorable de la Commission Développement Local, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la répartition et le versement de ces subventions aux syndicats.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.